



Ferrandière
Maisons-Neuves

Conseil de quartier
Ferrandière/Maisons-Neuves
Local: 21, place des Maisons-Neuves
conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr

Commission déplacements et circulation du 12 avril 2018

Participants :

Mme BADET, Mme GOMIOT, M. LARCHIER, Mme MEISTER, Mme ORTIZ, M. PRIMET, M. VARDALAS.

1) L'extension du stationnement payant

a) La situation actuelle

Environ 4500 places payantes actuellement

3 zones tarifaires

- Zone 1 : stationnement courte durée 2 € jusqu'à 1 h 30 et 3,40 €/h au-delà
- Zone 2 : stationnement moyenne durée 1,40 €/h jusqu'à 2 h 30 et 3,80 €/h au-delà
- Zone 3 : stationnement longue durée (parking Léon-Chomel) : stationnement uniquement à la 1/2 journée (2,2 €) ou journée (4,5 €)
- Zone bleue : stationnement gratuit à durée limitée (1 h 30)

Les dernières extensions du périmètre payant

- octobre 2015 : Tolstoï Nord et Charpennes/Tonkin
- mars 2016 : Charmettes et Cusset

b) L'extension sur Tolstoï Sud

Le stationnement dans les rues situées entre le cours Tolstoï et la rue Lafontaine devient payant selon le périmètre défini ci-dessous.

- Cours Tolstoï inclus
- Limite administrative à l'Ouest
- Rue du 4 septembre 1797 (incluse)
- Rues Lafontaine et Haüy incluses
- Rue A. Perrin non incluse

Cela représente un volume de 600 places qui deviennent payantes.

Cette extension sera présentée aux délibérations du conseil municipal fin mai et un courrier d'information sera envoyé à l'ensemble des riverains concernés. Elle rentrera en vigueur le 2 juillet prochain.

Du fait de l'extension du stationnement payant sur Tolstoï sud, les habitants de ce secteur pourront prétendre à la vignette stationnement résidentiel de la zone C dont le périmètre se trouve agrandi (15 €/mois ou 10 €/mois pour les détenteurs d'un abonnement annuel de transports en commun).

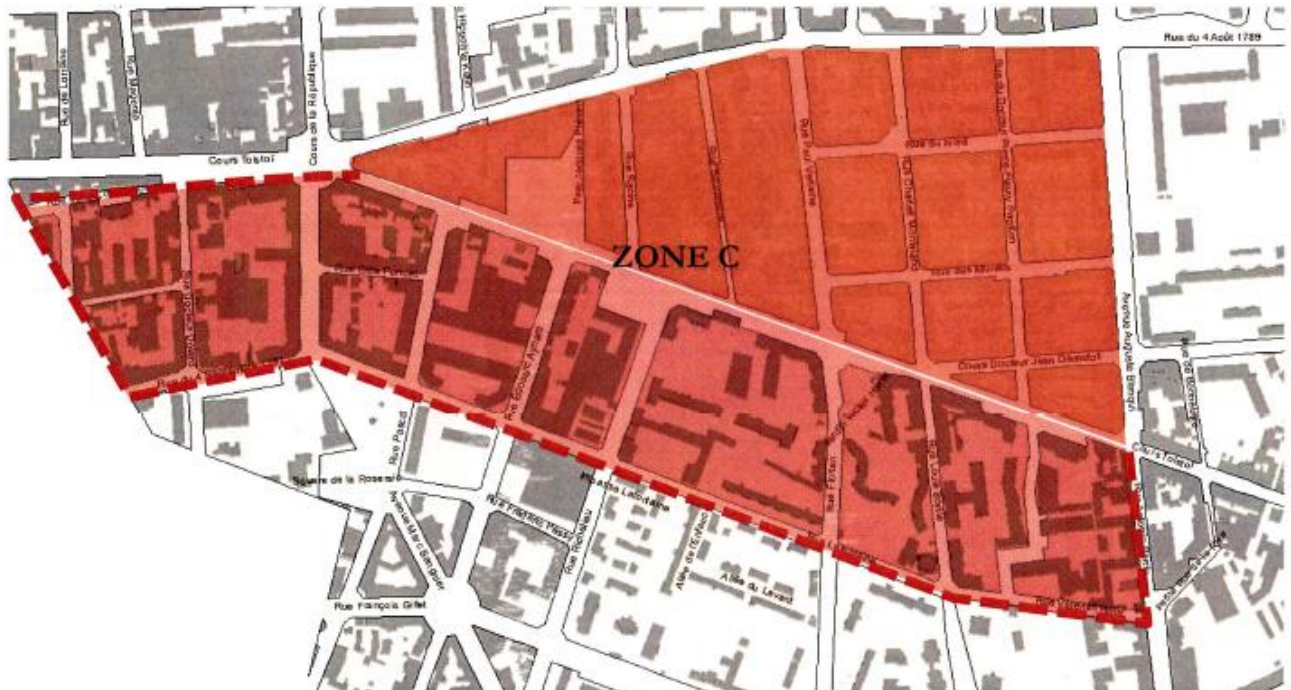
vi||eurbanne

Plan de l'extension du stationnement payant sur le quartier



Exemple : le stationnement rue Florian sera gratuit entre les rues Jaurès et Lafontaine puis payant entre Lafontaine et Tolstoï

La zone résidentielle C



c) Autre secteur concerné par l'extension du stationnement payant

Il s'agit dans le secteur du Tonkin (partie Est du parking Lakanal et rue Mozart) pour un total de 30 places qui deviendront payantes.

d) Réactions des personnes présentes lors de la réunion ou qui ont envoyé un mail

Les avis sont très partagés. 2 personnes sont opposées au stationnement payant, l'une d'entre elles parlant même d'une position municipale antisociale (envoi par mail). 3 personnes approuvent cette extension en mettant en avant la volonté d'assurer la rotation du stationnement. Cela dit, le faible nombre des personnes ayant donné leur avis ne peut donner valeur de sondage.

2) Bilan des précédents GTDU

a) Route de Genas

Les comptages réalisés fin-septembre 2017 entre les rues Galilée et Hugo ne font pas apparaître de vitesses excessives :

- Sens E/O : V85 à 47 km/h
- Sens O/E : V85 à 48 km/h

Cependant, le problème soulevé portait sur une portion plus importante de la route de Genas allant de la rue Feuillat jusqu'à la place de la Reconnaissance.

b) Rue Passy

Le stationnement sur trottoir est devenu monnaie courante devant l'entreprise SCMR qui a déménagé depuis plusieurs mois.

La mise en sens unique de cette partie de la rue Passy avec stationnement des 2 côtés a été refusée car la rue n'est pas assez large. La pose de potelets n'est pas retenue car un projet immobilier est prévu, à terme, sur l'emplacement de l'entreprise.

La Mairie va néanmoins demander à la Métropole la pose de blocs béton pour empêcher le stationnement sur trottoir et va renforcer le passage de la Police Municipale (PM).

c) Rue Victor Hugo

Stationnement de véhicules sur le passage piétons en face de la halte-garderie et à l'angle de la route de Genas.

Transmission de la consigne à la PM mais pas de possibilité de pose de potelets sur la chaussée par contre la demande de bornes béton peut être faite à la Métropole.

d) Avenue St Exupéry (zone du marché)

La demande de pose de serrures efficaces a été de nouveau demandée afin d'empêcher les véhicules de stationner ou de rouler sur la zone du marché, c'est à la Métropole d'agir.

e) ZAC des Maisons-Neuves

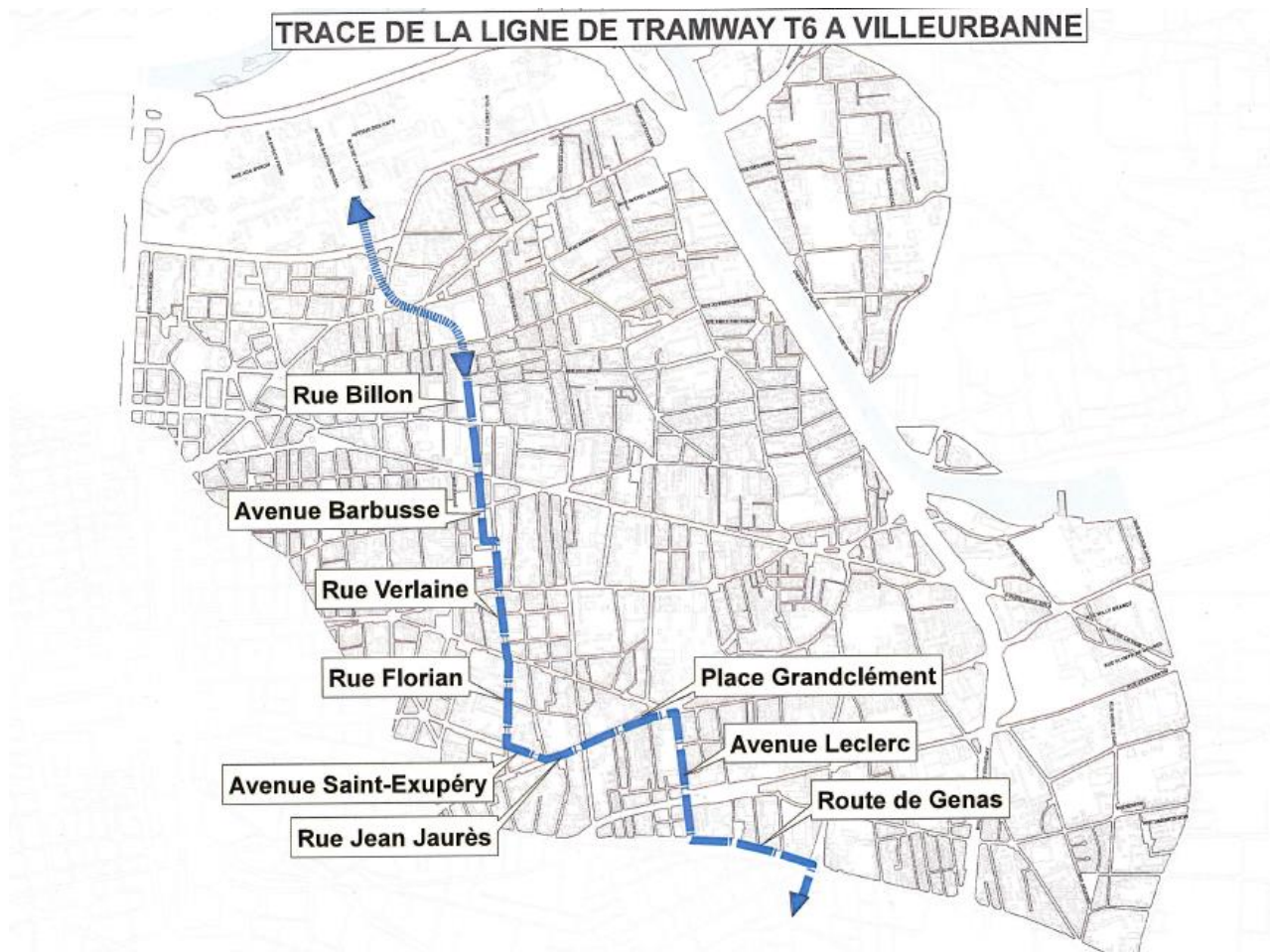
La demande d'installation de corbeilles à papier a été réitérée mais il y a eu un problème de rétrocession de marché.

Concernant le stationnement illicite rue R. Terracher, consigne a été donnée à la police Municipale pour verbalisation.

f) Angle rue Lafontaine et Florian

Des véhicules ont pris l'habitude de stationner sur le trottoir de droite de la rue Lafontaine (en direction de l'ouest) après le carrefour avec la rue Florian.

3) Futur tracé de la ligne du tramway T6 sur Villeurbanne



La nouvelle ligne T6 dont les travaux ont déjà commencé reliera fin 2019 Gerland aux hôpitaux Est dans un premier temps. Un prolongement jusqu'à la Doua est prévu mais pour plus tard. Ce prolongement passerait donc par notre quartier comme le montre le document ci-dessus mis à disposition par la municipalité lors du dernier forum citoyen du 5 avril dernier.

4) Problèmes soulevés lors de la réunion

a) Avenue Marc Sangnier

Stationnement des véhicules des Voileries villeurbannaise sur le trottoir voire sur la piste cyclable tous les matins : il serait souhaitable d'envoyer un courrier à cette entreprise pour la sensibiliser aux problèmes de la sécurité des usagers.

b) M. LARCHIER demande la **vérification de la conformité du rampant** descendant du plateau piétonnier de l'avenue St Exupéry en venant de Florian : la pente lui semble trop importante.

c) Rue Victor Hugo

Problème récurrent du stationnement illicite des véhicules sur la rue Victor Hugo au niveau de la boulangerie pâtisserie Louis : la pose de blocs béton pour dégager le «tourne à droite» sur Genas et faire respecter l'interdiction de stationner est-elle envisageable ?

d) Rue Richelieu



Portion de la rue entre le carrefour avec Sangnier et St Exupéry : bande blanche sur le trottoir et surtout sur la chaussée qui peut prêter à confusion. A recouvrir ou à effacer.

e) Carrefour Sangnier et Mistral



Carrefour signalé dangereux par des cyclistes qui le franchissent pour rejoindre la piste cyclable de Sangnier : les pictogrammes au sol peuvent laisser penser que les vélos sont prioritaires. Comment sécuriser cette traversée pour les cyclistes ?